

# CQP Technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz

RNCP39874 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                   |
| Code(s) NSF             | 227                        |
| Formacode(s)            | 22650                      |
| Code(s) ROME            | I1308, I1304, I1309, I1310 |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Convention collective   | 3109 — Métallurgie         |
| Date d'enregistrement   | 28/11/2024                 |
| Date d'échéance         | 28/11/2029                 |

## Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi de la Métallurgie

<https://www.observatoire-metallurgie.fr>

## Partenaires habilités

17 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation et 1 à organiser l'évaluation.

| Organisme                                                                            | SIRET          | Habilitation                     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------------------------|
| AFORP FORMATION (CFAI)                                                               | 77572845400205 | Former et organiser l'évaluation |
| AFORP FORMATION (CFAI)                                                               | 77572845400213 | Former et organiser l'évaluation |
| AFORP FORMATION (CFAI) - CFAI AFORP MANTES                                           | 77572845400122 | Former et organiser l'évaluation |
| AFORP FORMATION (CFAI) - CFAI AFORP MOULINEAUX                                       | 77572845400049 | Former et organiser l'évaluation |
| ASS DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L INDUSTRIE LYON                                 | 41158137400013 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIA DE FORM PROFESS DE L'INDUSTRIE                                               | 42156068100106 | Former et organiser l'évaluation |
| ASSOCIATION DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'INDUSTRIE FRANCHE-COMTE                | 42156068100122 | Former et organiser l'évaluation |
| ASS OUVRIERE COMPAGNON DEVOIR TOUR FRANC                                             | 77566202600456 | Former et organiser l'évaluation |
| Chambres Syndicales Territoriales de la Métallurgie pour la CPNEFP de la Métallurgie | —              | Organiser l'évaluation           |

Liste complète des 17 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp39874-cqp-technicien-de-maintenance-d-appareils-de-chauffage-au-gaz/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz assure les entretiens et les dépannages des installations de chauffage domestiques et collectives, à l'exclusion de toute installation industrielle. Il prodigue, également, des conseils énergétiques au client. Ces appareils appelés plus généralement chaudières ont pour fonction le chauffage d'eau, à une température préréglée, via un brûleur au gaz et la transmission de cette eau chauffée vers des radiateurs (le radiateur permettra d'échanger la chaleur entre deux milieux : eau – air ambiant), et/ou de produire de l'Eau Chaude Sanitaire (ECS). Les technologies des appareils sont soit du type à condensation ou à brûleur atmosphérique. Ils peuvent être raccordés à un conduit de cheminée, à une Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) GAZ ou à une ventouse. Le technicien intervient sur des appareils de chauffage au gaz de puissance maximale 70 kW, installés au sol ou sur le mur. Il n'intervient pas sur les appareils supérieurs à cette puissance, qui sont généralement appelés chaufferies.

Ces interventions de maintenance sont réalisées, généralement, dans le cadre d'engagements contractuels et de la satisfaction client tout en garantissant la sécurité des appareils et des personnes.

### ACTIVITÉS VISÉES

La réalisation d'une maintenance préventive d'un appareil de chauffage au gaz

La réalisation d'une maintenance préventive sur appareil de chauffage au gaz consiste, notamment dans le cadre du contrat de maintenance, à réaliser l'entretien préventif de l'appareil.

La réalisation d'une maintenance corrective d'un appareil de chauffage au gaz

La réalisation d'une maintenance corrective d'un appareil de chauffage au gaz consiste à réparer une chaudière qui présente un dysfonctionnement ou une anomalie, à partir de l'appel d'un client, de la détection d'un dysfonctionnement ou d'une anomalie à la suite d'une maintenance préventive, ou d'une alerte par un système connecté. Le responsable hiérarchique du technicien de maintenance ou le conseiller clientèle le contacte afin qu'il intervienne dans un délai défini en fonction d'un planning d'intervention.

La mise en service d'un appareil de chauffages au gaz

Cette activité consiste à mettre en service un appareil de chauffage au gaz neuf, venant d'être installé. Cela implique que l'appareil est fixé au sol ou sur le mur, et qu'il est raccordé aux énergies par un plombier chauffagiste et est prêt à fonctionner.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Garantir la conformité réglementaire d'un appareil de chauffage au gaz

Réaliser une visite préventive d'un appareil de chauffage au gaz

Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil de chauffage au gaz

Remettre en fonction un appareil de chauffage au gaz

Vérifier la conformité de l'installation

Régler l'appareil en fonction des paramètres de chauffage et de distribution de l'eau chaude sanitaire

Expliquer au client les consignes d'utilisations

## Blocs de compétences

### RNCP39874BC01 — Réalisation d'une maintenance préventive d'un appareil de chauffage au gaz

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Garantir la conformité réglementaire d'un appareil de chauffage au gaz

Réaliser une visite préventive d'un appareil de chauffage au gaz

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

#### PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

#### AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

### **RNCP39874BC02 — Réalisation d'une maintenance corrective d'un appareil de chauffage au gaz**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Diagnostiquer le dysfonctionnement d'un appareil de chauffage au gaz

Remettre en fonction un appareil de chauffage au gaz

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

##### ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

#### PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

#### AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

### **RNCP39874BC03 — Mise en service d'un appareil de chauffages au gaz**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Vérifier la conformité de l'installation

Régler l'appareil en fonction des paramètres de chauffage et de distribution de l'eau chaude sanitaire

Expliquer au client les consignes d'utilisations

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

##### ÉVALUATION EN SITUATION PROFESSIONNELLE RÉELLE.

L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles réalisées en entreprise ou en centre de formation habilité, ou tout autre lieu adapté.

Celle-ci s'appuie sur :

1. une observation en situation de travail.
2. des questionnements avec apport d'éléments de preuve sur les activités professionnelles réalisées en entreprise par le candidat.

#### PRÉSENTATION DES PROJETS OU ACTIVITÉS RÉALISÉS EN MILIEU PROFESSIONNEL.

Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre de certification, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer

que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

et

#### AVIS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis au regard du référentiel d'activité.

## Secteur d'activité et type d'emploi

### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz travaille pour des entreprises spécialisées dans le maintien de ces appareils chez les particuliers et /ou les collectivités.

Il est rattaché à une équipe au sein d'une structure de taille humaine (20 techniciens en moyenne). Ces équipes sont intégrées dans des agences composées généralement de conseillers clientèle, planificateurs, magasiniers, chefs d'équipes et/ou chef d'agence.

Il intervient dans le cadre de contrats de maintenance signés entre l'entreprise et les clients ou à la suite d'une demande ponctuelle d'un client. Le technicien travaille seul et en autonomie et peut être amené à réaliser des astreintes. Lors de l'arrivée de période de chauffe (généralement saisonnière), dépendant des conditions climatiques d'un lieu, l'activité du technicien est renforcée à la suite du redémarrage des appareils de chauffage au gaz.

En fonction du planning d'intervention, qui définit le nombre et la durée des interventions (plusieurs interventions par jour selon la nature et la durée), le technicien de maintenance d'un appareil de chauffage au gaz est amené à se déplacer d'un client à l'autre en voiture de service. Le permis de conduire B est une condition d'accès à l'emploi.

Afin d'accomplir ses missions, le technicien de maintenance d'appareils de chauffage au gaz dispose de moyens techniques et technologiques, tels que : une dotation d'équipements de mesure et d'essais, une boîte à outils, des ressources matérielles numériques (tablette, téléphone...), des équipements de protection individuelle (gant anti-coupure, chaussures sécurité, écran facial, masque FFP3, gants protection électriques, pulvérisateur ...), ainsi qu'un véhicule.

Il est responsable de la bonne tenue de son véhicule, du matériel, des outils mis à sa disposition et de son stock de pièces détachées.

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien / Technicienne de maintenance énergie

Dépanneur / Dépanneuse en régulation d'installations de chauffage et de conditionnement d'air

Electromécanicien / Electromécanicienne de chauffage

Technicien thermicien / Technicienne thermicienne de maintenance

Surveillant-dépanneur / Surveillante-dépanneuse d'exploitation de chauffage et de conditionnement d'air

Dépanneur / Dépanneuse de chaudières industrielles

Mécanicien / Mécanicienne de maintenance des systèmes thermiques

Thermicien / Thermicienne de maintenance

Technicien / Technicienne de maintenance en chauffage

Dépanneur / Dépanneuse d'exploitation de chauffage et de conditionnement d'air

Technicien / Technicienne d'entretien et d'exploitation de chauffage

Technicien-dépanneur / Technicienne-dépanneuse de chaudières à gaz

Technicien / Technicienne d'exploitation de réseaux de chauffag ...

### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Ses interventions sont conditionnées par l'obtention des habilitations électriques relatives aux types d'intervention B2V ou BR, dans le respect de la réglementation et des règles d'Hygiène-Sécurité-Environnement en vigueur. Ce CQP ne prépare pas à ces habilitations.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

**Tension de recrutement (DARES 2024)** Très élevée (5/5)

**Facteurs principaux** Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi

|                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>          | 2 204 €                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>          | Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (24 % des actifs en emploi)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée)<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle · tension 5/5 (Très élevée)<br>G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes · tension 5/5 (Très élevée)<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 37 051                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 65 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 6 %                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | B2X33 — Plombiers chauffagistes<br>G0A40 — Ouvriers de la maintenance générale et mécanique<br>G0A41 — Ouvriers de la maintenance en électricité et en électronique<br>G1X72 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance générale et mécanique industrielle<br>G1X77 — Techniciens et agents de maîtrise en maintenance électrique, électronique et automatismes<br>H1X92 — Ingénieurs en maintenance et support technique client                                                                                                                                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'accès à la formation se fait après un positionnement du candidat sur les compétences du référentiel ou en ayant validé une certification professionnelle de niveau à minima n-1 du cadre national des certifications professionnelles soit après une expérience professionnelle.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire de délibération est constitué :

D'une délégation patronale composée au maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie.

D'une délégation syndicale, pour celle-ci chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche désigne un ou plusieurs représentants qualifiés.

En revanche, seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.

Les organisations syndicales peuvent envoyer, pour chaque jury, alternativement l'un ou l'autre de leurs représentants désignés.

Le tuteur du candidat, un représentant des organismes de formation habilités ainsi que les membres de la commission d'évaluation, peuvent être également invités au jury paritaire de délibération pour consultation mais ne peuvent pas prendre part à la décision de ce jury.

Le jury paritaire de délibération est présidé par un représentant désigné par l'UIMM territoriale centre de certification qui a en charge l'organisation des actions d'évaluation.

Conformément à l'accord du 8 novembre 2019, le jury paritaire de délibération transmet au Groupe Technique paritaire « Certifications » l'ensemble des informations relatives au processus d'attribution comprenant sa composition, sa délibération, ainsi que tout document utile à son suivi.

Cette transmission vise à permettre, au Groupe Technique Paritaire « Certifications », de s'assurer de la conformité du processus d'attribution au dispositif de certification de branche.

## Base légale

|                                      |            |
|--------------------------------------|------------|
| Date de décision                     | 28/11/2024 |
| Durée de l'enregistrement            | 5 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement  | 28/11/2029 |
| Date de dernière délivrance possible | 28/11/2033 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2023  | 71        | 0        | 79 %             | —            |
| 2022  | 57        | 0        | 81 %             | —            |

## Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36138

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.observatoire-metallurgie.fr/certifications/installer-maintenir/agent-maintenance-appareils-chauffage-et-production-eau-chaude-sanitaire>

**Fiche officielle (France Compétences)**

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39874/>

## Où se former

|                        |          |
|------------------------|----------|
| Formations référencées | 1        |
| Organismes             | 1        |
| Régions couvertes      | 1        |
| Prix indicatif         | 10 800 € |
| Durée                  | 1790 h   |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.